



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2021/56

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 OCTOBRE 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE SORTIES DE L'ACTIF

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 29 octobre 2021 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,
Vu les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*



Entendu l'exposé en séance de Mme Ammar-Khodja, agent comptable de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE** d'approuver un ensemble de sorties de l'actif (représentant au total une valeur d'acquisition de 84 617,74€), selon document figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 29 octobre 2021.

Membres présents	22
Membres représentés	12
Abstention (s)	0
Votants	34
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	34
Pour	34
Contre	0

Le Président,

Lionel LARRÉ.

PRÉSIDENCE

Publié le : 17 DEC. 2021

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

17 DEC. 2021